HIRSON, le 18 Février 2012

Mesdames, Messieurs, Chers Sociétaires.

 En cette année 2012 et en ma qualité de SECRETAIRE de la 492° Section des médaillés Militaires d’HIRSON, je tenais avant le traditionnel discours de notre Président, m’adresser à vous pour vous donner quelques explications sur le courrier que l’ensemble des 22 Sociétaires de notre section, a reçu en ce début d’année.

 POURQUOI ce courrier ?

 Notre SOCIETE : la SNEMM comprend en France 875 Sections, réparties en 79 UD pour un total de 57401 Sociétaires, dont 39900 membres titulaires seulement. Il y a peu de temps nous étions encore 60000. Depuis 2 ans, le nombre de fusion et de rattachement augmente de mois en mois. Cela s’explique en grande partie par la paupérisation des effectifs des titulaires de la MEDAILLE MILITAIRE, le vieillissement de sa population et la diminution de ses membres dans de nombreuses SECTIONS .Ce constat a été rappelé dernièrement par notre ami Jacques, RAGUET lors de sa prise de paroles de son AG C’est principalement pour cette raison que je me suis interrogé sur l’avenir de celles-ci et notamment la NOTRE, de manière à ne pas connaître ou faire connaître à nos membres, des problèmes futurs de GESTION et d’ORGANISATION ou encore qu’elle devienne à l’avenir une SECTION CONFETTIS.

 Partout et dans de nombreux domaines, ces problèmes sont appelés à surgir et je me devais de m’y attaquer. J’ai donc soumis à notre Président et aux membres de notre bureau directeur mes interrogations mais aussi mes idées. Celle qui a retenu mon intention première, a consisté à élaborer un projet de RATTACHEMENT et non de FUSION avec la section voisine et amie de VERVINS. Dans un premier temps, j’ai donc rencontré son PRESIDENT en la personne de Jean Marc, ANUSET, ici présent, pour lui exposer cette idée et lui demander ce qu’il en pensait. Aucune objection MAJEURE de sa part n’étant soulevée, bien au contraire, j’ai donc été conforté dans ce projet d’élaboration de RATTACHEMENT. Poursuivant cette idée, j’ai soumis également mon projet à Mme HAUTECOEUR, Présidente de la Section des MM de GUISE, tout en lui demandant, si, elle désirait s’associer à cette idée de RATTACHEMENT, pour ainsi créer une nouvelle entité que l’on pourrait ainsi appeler : SECTONS de RATTACHEMENT des MM de VERVINS – HIRSON et GUISE ou encore SECTION DE RATTACHEMENT des MM VERVINS THIERACHE, selon le vœu du Président de VERVINS. Ravie de cette idée, elle m’a demandé de tout faire pour que cette SECTION de rattachement voie le jour le plus tôt possible.

 Cette nouvelle SECTION de RATTACHEMENT, donc le siège sera domicilié à VERVINS, verrait un effectif global d’environ 50 Médaillés militaires plus une vingtaine de dames d’Entraide. Chaque canton aura ses représentants au nouveau bureau directeur et pourra ainsi représenter chez lui, son drapeau lors des manifestations patriotiques. J’ajoute que les AG seront tournantes de manière à satisfaire l’ensemble des Sociétaires.

 Après l’accord des Présidents des sections de VERVINS et GUISE, j’ai donc soumis mon idée à notre Président et aux membres de notre bureau directeur, de manière à recueillir leurs observations. A l’issue de ces entretiens, nous avons d’une manière collégiale, décidé d’adresser à l’ensemble de nos 22 sociétaires une lettre d’informations et d’explications sur ce projet de rattachement et d’y joindre un bulletin de VOTE mentionnant 4 OPTIONS possibles.

1. Accepter le rattachement de notre SECTION à celle de VERVINS.
2. Refuser le rattachement de notre SECTION à celle de VERVINS.
3. Que ce VOTE, soit fait à bulletins secrets. (prévu dans les statuts)
4. Ne plus être adhérent à la SNEMM et créer pour en devenir membre, une AMICALE.

 Par courrier, j’ai adressé le 14 JANVIER 2012 à l’ensemble de nos 22 Sociétaires, un courrier, comprenant la note d’informations et le bulletin de vote et en indiquant à chacun de nous, de faire connaître son choix et de nous retourner le dit bulletin avant le 01 FEVRIER 2012.

 A l’issue de ce vote, les résultats suivants ont été obtenus :

INSCRITS : 22

VOTANTS : 19

Résolution 1 : Accepte le rattachement : 14

Résolution 2 : Refuse le rattachement : 1

Résolution 3 : Demande un vote secret : 0

Résolution 4 : Quitter la SNEMM, pour créer et adhérer à une AMICALE : 4

 -------------------------------------------------------------------------

 Cependant, je me dois d’ajouter qu’aux regards des statuts de la SNEMM, ce VOTE n’a de valeur que celui d’un SONDAGE car Il est fait mention à l’article R.16 des dits statuts, qu’il nous est fait obligation de tenir une ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE pour procéder à un VOTE à bulletins secrets lorsque la question porte sur une FUSION ou un RATTACHEMENT avec une autre SECTION. De par cette obligation qui nous est faite, cette AG EXTRAORDINAIRE se déroulera le 28 FEVRIER 2012 à 17H00 au 45 de la Rue de Tassigny à HIRSON. Chaque SOCIETAIRE recevra une convocation accompagné d’un bulletin de vote et d’un POUVOIR, qu’il pourra nous adresser, s’il ne peut venir. Si des SOCIETAIRES, ici présents, désirent déléguer leur POUVOIR, je les invite à venir me voir à l’issue de cette AG.

CONCLUSION :

============

 A travers ce projet de RATTACHEMENT, j’ai essayé de ne pas me heurter à certains d’entre vous, qui pouvaient, et s’était bien leurs droits, avoir des idées contraires. La DIVISION n’amène jamais rien de bon et j’ajoute qu’elle n’a jamais été chez moi, ma première DEMEURE INTELLECTUELLE car la DISPUTE ou encore la CONTESTATION ne font pas parties de mes FONDAMENTAUX.

 Je n’étonnerai personne en disant que cette idée de RATTACHEMENT m’a toujours tenu à cœur et que devant cette VOLONTE que j’entends porter comme une décoration, certains ont pu constater que le SPARADRAP MERELLE restait toujours collé au DOIGT dans ses écrits comme dans ses paroles ou ses intentions.

 Cependant, j’ai voulu donner du temps au temps à ce projet, c’est-à-dire que j’entends continuer dans cette voie pour encore aller plus LOIN mais sans pour autant aller plus VITE. Je respecte toutes les SECTIONS, leurs présidents et leurs membres et je n’entends pas m’immiscer dans leur organisation mais je le dis aujourd’hui publiquement que si, certains Présidents de sections de Thiérache désirent adhérer à ce nouveau projet de rattachement, ils seront les bienvenus.

 Merci de m’avoir écouté.

Le secrétaire : MERELLE, Guy